



Préavis municipal n° 01 - 2022

Remplacement du tronçon supérieur de la conduite d'eau potable de la Veivy.

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité sollicite l'accord de votre Conseil pour l'octroi d'un crédit d'investissement destiné au remplacement de la conduite d'eau potable dans la partie supérieure du Chemin de la Veivy.

PREAMBULE

Suite à l'importante fuite du 16 juillet 2021 survenue sur la conduite d'eau potable située sous le chemin de la Veivy, le préavis 06-2021 vous a été soumis et a été approuvé par le Conseil communal lors sa séance du 23 septembre 2021. A ce jour, le remplacement de la conduite est effectué, mais la réfection de la chaussée reportée.

Lors de la mise en route des travaux, une réflexion à propos de la partie supérieure de la conduite a mis en évidence que le remplacement de ce dernier tronçon devait être entrepris. Celui-ci, toujours en Eternit, date de 1966 et de 1972 pour une petite portion. Le risque que cette dernière cède est bien présent avec potentiellement les mêmes conséquences sur la chaussée constatées lors de l'été passé.



TRAVAUX

Les travaux consisteront, si vous les approuvez, à remplacer la conduite d'eau potable du point de remplacement effectué selon préavis 06-2021 en remontant à proximité du carrefour Chemin de la Veivy – Route de Daillens, (ligne bleue). Ce tronçon mesure environ 180 m de long.

Le tronçon, en orange, en direction du Chemin de Chésalet est également concerné sur une longueur de 10 mètres environ pour un raccordement à hauteur de la BH no 80. Au total 6 vannes seraient également remplacées ainsi que le pied de la BH no 80.

COÛTS

Route

a) Installation de chantier	CHF. 5'000.- TTC
b) Fouille et remise en état de la route	CHF. 65'000.- TTC
c) Divers et imprévus	CHF. 5'000.- TTC
Total Route	CHF. 75'000.- TTC

Conduite d'eau

d) Tuyaux, vannes, Té, coudes, etc.	CHF. 35'000.- TTC
h) Raccordements, essai de pression, désinfection.	CHF. 8'000.- TTC
i) Remplacement conduite et équipement Chésalet	CHF. 13'000.- TTC
i) Divers et imprévus	CHF. 5'000.- TTC
Total Conduite d'eau	CHF. 61'000.- TTC

COÛT TOTAL DES TRAVAUX **CHF. 136'000.- TTC**

FINANCEMENT

La Municipalité vous propose de financer cet investissement par la trésorerie courante.

MODE DE COMPTABILISATION

La totalité des coûts est supportée par le dicastère « Service des eaux ».

A ce jour, la réserve affectée au dicastère « Service des eaux » est de CHF 1'050'821.23. L'entier des coûts de cet investissement sera donc amorti à l'issue des travaux par l'intermédiaire de la réserve affectée.

Il n'y aura donc pas de charges relatives à d'éventuels amortissements comptables lors des exercices futurs.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Penthaz

- Vu le préavis municipal n° 01 – 2022 : Remplacement du tronçon supérieur de la conduite d'eau potable de la Veivy
- Ouï le rapport de la Commission ad hoc chargée de l'étude de ce préavis
- Ouï le rapport de la Commission des finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- D'octroyer le crédit d'investissement de CHF 136'000.- pour le remplacement du tronçon supérieur de la conduite d'eau potable de la Veivy
- D'autoriser la Municipalité à financer ce projet par la trésorerie courante
- D'accepter le mode de comptabilisation proposé entraînant l'utilisation de la réserve affectée au service des eaux pour un montant de CHF 136'000.-

Penthaz, le 23 mars 2022

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 4 avril 2022

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La secrétaire

J.-F. Pollien

M. Goy Bommottet



Délégués municipaux : Ph. Tesse, Municipal ; S. Durussel, Municipal.